



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX





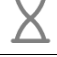








TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CRECHE DE L'ILE AUX TRESORS - VILLE DE CHAMBRAY LES TOURS - RELANCE LOT 12 VRD

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 12 juin 2026 - 8 h 30

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CRECHE DE L'ILE AUX TRESORS - VILLE DE CHAMBRAY LES TOURS - RELANCE LOT 12 VRD
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	12 lots
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite conseillée

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes libres.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Conduite d'opération.....	5
3.3 - Contrôle technique	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
3.5 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Délai global d'exécution des prestations	6
4.2 - Délai d'exécution	6
4.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Visites sur site	8
7 - Transmission électronique	8
8 - Examen des candidatures et des offres.....	9
8.1 - Sélection des candidatures	9
8.2 - Attribution des marchés	9
8.3 - Négociation	10
9 - Renseignements complémentaires	10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	10
9.2 - Procédures de recours.....	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CRECHE DE L'ILE AUX TRESORS - VILLE DE CHAMBRAY-LES-TOURS
- RELANCE LOT 12 VRD**

1.2 - Mode de passation

Le lot 12 VRD est relancé en l'absence de candidatures lors de la première consultation.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 12 lot(s). Les lots 1 à 11 ont déjà été attribués.

Lot(s)	Désignation
01	DEMOLITION - MICROPIEUX - déjà attribué
02	GROS OEUVRE - déjà attribué
03	COUVERTURE - ETANCHEITE - déjà attribué
04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - déjà attribué
05	MENUISERIES INTERIEURES BOIS - déjà attribué
06	PLATRERIE - ISOLATION - PLAFONDS - déjà attribué
07	ELECTRICITE - déjà attribué
08	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION - déjà attribué
09	CUISINE - déjà attribué
10	REVETEMENTS DE SOLS - déjà attribué
11	PEINTURE - déjà attribué
12	VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Les prescriptions communes à tous les lots sont communiquées dans le lot 00

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal		Description
45000000		TRAVAUX DE CONSTRUCTION BATIMENT
Lot(s)	Code principal	Description
12	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes libres

Les variantes libres ne sont pas acceptées.

2.4 - Développement durable

Sans objet

2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les PSE ne sont pas acceptées.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Architecte : ATELIER B PENNERON ARCHITECTES
199 BOULEVARD HEURTELOUP - 37000 TOURS

Bureau d'études Fluides :
E3F

1 rue des Métiers - Le Clos de l'Ormeau - ST GEORGES LES BAILLARGEAUX - 86135 JAUNAY CLAN CEDEX

3.2 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par :

Architecte : ATELIER B PENNERON ARCHITECTES
199 BOULEVARD HEURTELOUP - 37000 TOURS

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique sera assuré par la société :

ALPES CONTRÔLES
26 Rue des Granges Galand
37550 SAINT AVERTIN

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée :

BATEC
8 Rue Martin Marteau
37370 VILLEBOURG

3.5 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La mission de coordination des systèmes de sécurité incendie sera désignée ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

Le marché est passé pour une période courant de sa notification à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement, estimée à la date du 26 novembre 2027 soit le 27 novembre 2026 pour les travaux.

4.1 - Délai global d'exécution des prestations

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de : 2 mois

La date prévisionnelle de début des prestations est le 28 septembre 2026

4.2 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution propre à chaque lot est indiqué dans le planning prévisionnel joint au DCE.

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 18.2 du CCAG-Travaux.

En vue de l'application éventuelle de l'article 18.2.3 al. 1 et 2 du CCAG-Travaux, le nombre de journées d'intempéries réputées prévisibles, pour la durée totale du marché, est fixé à 1 jour.

4.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cahier des clauses communes - Lot 00
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans des existants
- L'attestation de visite
- Les plans des existants
- Les diagnostics
- l'étude géotechnique avant-projet

- Le RICT
- Le PGC
- Le planning prévisionnel

Il est remis gratuitement à chaque candidat au moyen de la plateforme : <https://webmarche.solaere.recia.fr> - profil acheteur.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il

dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
L'attestation valant acceptation du cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
L'attestation valant acceptation du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour le lot 12
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
L'attestation de visite
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est conseillée.

Les candidats devront prendre rendez-vous impérativement auprès de Mr Yann CHATEAU, Responsable du Service Bâtiments et Logistique de la ville de Chambray-lès-Tours joignable au 07 87 65 51 07.

7 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://webmarche.solaere.recia.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Mairie de Chambray-Lès-Tours
Service Achat et Marchés Publics
7, rue de la mairie
37170 CHAMBRAY LES TOURS**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour l'ensemble des lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.00 pts
2- Valeur technique jugée au regard du mémoire technique et des fiches techniques justifiant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux	60.00 pts
2.1 Méthodologie d'intervention en relation avec les contraintes du site	20.00 pts

2.2 Présentation des moyens humains et matériels prévu pour le projet	10.00 pts
2.3 Planning détaillé des travaux conformément au marché	15.00 pts
2.4 Mesures prises pour assurer l'hygiène et la propreté, le traitement des déchets, la sécurité du chantier et limiter les nuisances sonores	15.00 pts

Nota : Critère prix :

La notation du prix de l'offre à noter est établie de la manière suivante en calculant :

$$\text{Note} = (\text{Montant de l'offre la moins disante} / \text{montant de l'offre à noter}) * 40 \text{ pts}$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Nota : Critère valeur technique :

Le critère valeur technique sera évalué au regard de la qualité du mémoire justificatif et des fiches matériaux sur 60 points et selon les sous-critères détaillées ci-dessus.

8.3 - Négociation

Après examen des offres initiales, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec tous les candidats.

La négociation peut se dérouler via la plateforme <https://webmarche.solaere.recia.fr> ou dans les locaux de la mairie.

La négociation pourra, si besoin, se dérouler en plusieurs phases. Elle portera sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Tous les engagements du candidat devront être pris par un représentant dûment habilité. Le pouvoir sera fourni dans le dossier.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS
28 Rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS cedex CEDEX 1

Adresse internet (U.R.L) : <http://orleans.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS
28 Rue de la Bretonnerie
5057 ORLEANS cedex CEDEX 1

Adresse internet (U.R.L) : <http://orleans.tribunal-administratif.fr>